



Envoi par courrier et par télécopie : ( 514) 840-3223

Québec, le 12 juin 2003

Monsieur Patrick Arnaud  
Hydro-Québec  
Direction principale-Projets et construction  
855, rue Sainte-Catherine Est, 15<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami  
Questions complémentaires du 12 juin 2003

---

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M<sup>me</sup> Liette Pelletier  
Ministère des Ressources naturelles

## Questions complémentaires du 12 juin 2003 adressées au promoteur

---

Dans le scénario proposé d'un réservoir Pikauba géré à la cote maximale normale de 417,7 m, le promoteur indique que :

« Lorsque le réservoir sera abaissé à sa cote minimale (400,5 m), il subsistera deux plans d'eau résiduels, l'un de 38,35 ha en amont du barrage Pikauba et l'autre de 216 ha en amont de la digue B. Le premier plan d'eau se trouvera à la cote 400,5 m (cote minimale), tandis que le second se trouvera à une altitude plus élevée (412 m), en raison de la topographie du milieu ».  
(document déposé DA3 p. 7)

Il estime que la productivité résiduelle du réservoir Pikauba serait alors de « [...] 631 kg/an, dont 101 kg/an attribuable au plan d'eau en amont du barrage Pikauba et 530 kg/an à celui en amont de la digue B » (document déposé DA3, p. 7).

Cependant dans l'hypothèse d'un scénario de gestion du réservoir avec une cote maximale normale à 412,7 m, le promoteur semble prévoir l'absence de biefs résiduels et de toute productivité associée : « Pour une cote de 412,7 m, on n'a pas de bief ici et on considère qu'il n'y a pas de productivité qui est associée à ça » (M. Jean-François Rougerie, séance du 13 mai en soirée, p. 50).

Néanmoins, dans ses réponses aux questions et commentaires de Pêches et Océans Canada, le promoteur précise que « [...] des 7,7 hm<sup>3</sup> retenus en amont de la digue B, seuls 2,8 hm<sup>3</sup> sont récupérables sans aménagement supplémentaire [...] et que ] l'idée de vidanger la totalité de cette réserve en vue d'abaisser le niveau maximal normal du réservoir est irréalisable [...] » document déposé DB27, p. 76).

### Question 1

Dans l'hypothèse d'un scénario de gestion du Pikauba à la cote maximale normale de 412,7 m, subsisterait-il des plans d'eau résiduels en amont du barrage et de la digue B lorsque le réservoir serait vidangé à sa cote minimale ?

### Question 2

Le cas échéant, en quoi ces plans d'eau seraient-ils différents de ceux prévus avec un scénario de gestion à la cote maximale normale de 417,7 m ? Préciser leurs altitudes, superficies et volumes.

### Question 3

À combien estimeriez-vous alors la productivité résiduelle de chacun ? Si elle diffère de celle prédite dans le scénario de gestion à 417,7 m, expliquer pourquoi.